



## Litige en cas de refus de transfert d'organisme de paiement

---

### Pourquoi cette déclaration ?

Pour bénéficier des allocations, vous devez être inscrit auprès d'un organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC, FGTB).

Vous pouvez à tout moment choisir librement votre organisme de paiement. Cette liberté n'est toutefois pas absolue : vous pouvez demander votre transfert d'un organisme à un autre uniquement si vous n'avez aucune dette envers votre organisme de paiement actuel.

Pour demander votre transfert d'organisme de paiement, vous prenez contact avec le nouvel organisme de paiement auprès duquel vous souhaitez vous inscrire pour l'avenir. Celui-ci interroge ensuite votre organisme de paiement actuel qui l'informe de l'existence éventuelle de dettes à votre charge.

Si votre organisme de paiement actuel refuse le transfert d'organisme de paiement, l'organisme de paiement auprès duquel vous souhaitez vous inscrire vous informe par écrit du motif de ce refus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision de refus, vous pouvez la contester en introduisant ce formulaire auprès de l'ONEM. Vous disposez d'un délai d'un mois prenant cours au moment où vous avez connaissance du motif de ce refus.

Base légale : article 132 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage et articles 76 et suivants de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage.

---

### Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez plus d'informations quant à la procédure et aux conditions de transfert d'organisme de paiement ou quant à la possibilité d'introduire un recours auprès du bureau du chômage, prenez contact avec l'organisme de paiement auprès duquel vous souhaitez vous inscrire.

---

### Que devez-vous faire de ce formulaire?

Complétez ce formulaire en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de registre national (NISS) en haut de chaque page.  
N'oubliez pas de joindre le courrier que vous avez reçu et vous informant des motifs du refus de transfert d'organisme de paiement.  
Remettez le formulaire complété dans les plus brefs délais (et au plus tard dans un délai d'un mois à partir du moment où vous avez connaissance du refus de transfert) à votre bureau du chômage, de préférence par l'intermédiaire de l'organisme de paiement auprès duquel vous souhaitez vous inscrire.

---

### Et ensuite?

L'organisme de paiement auprès duquel vous souhaitez vous inscrire transmet le formulaire à l'ONEM et vous tiendra au courant du traitement de votre demande.

Le directeur du bureau du chômage dispose d'un délai de 30 jours pour examiner votre dossier et prendre une décision sur votre demande de transfert d'organisme de paiement.





## Litige en cas de refus de transfert d'organisme de paiement

date cachet  
organisme de paiement

### RUBRIQUE I – À COMPLÉTER PAR LE CHÔMEUR

#### Votre identité

Prénom et nom .....

Rue et numéro .....

Code postal et commune .....

Votre numéro NISS se trouve au verso  
de votre carte d'identité

Numéro de Registre national (NISS) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Les données « téléphone » et  
« e-mail » sont facultatives.

Téléphone .....

E-mail .....

#### Votre déclaration

En date du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_, j'ai été informé(e) du refus de ma demande  
de transfert d'organisme de paiement et je conteste les motifs de ce refus pour les  
raisons suivantes :

.....  
.....  
.....  
.....

En conséquence, je demande que ma demande de transfert d'organisme de  
paiement soit acceptée.

Je joins à ma contestation une copie du courrier m'informant des raisons de ce refus.

#### Signature

Vos déclarations sont conservées  
dans des fichiers informatiques.

Vous trouverez de plus amples  
informations concernant la protection  
de ces données dans la brochure  
relative à la protection de la vie privée  
disponible auprès de l'ONEM.

L'exactitude de vos déclarations est  
vérifiée en comparant celles-ci aux  
données du Registre national et  
d'autres organismes (mutuelles, fonds  
d'assurance pour indépendants,  
banques de données ONSS avec les  
données relatives à votre occupation,  
SPF Finances pour ce qui concerne  
votre dossier fiscal, institutions des  
Communautés et des Régions, ...)

Plus d'infos sur [www.onem.be](http://www.onem.be).

**J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.**

Date: \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

**RUBRIQUE II – À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT CÉDANT**

Le travailleur a-t-il encore des dettes envers l'O.P. eu égard aux dépenses dont le bureau du chômage a clôturé la vérification?

NON

OUI ⇒ Le travailleur a-t-il été invité à rembourser ses dettes?

NON

OUI ⇒ Date de la demande de remboursement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Mois d'introduction des dépenses éliminées ou rejetées : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Les dettes totales, atteignent-elles le montant limite?  NON

OUI

Remarques : .....

.....

.....

.....

.....

---

**Signature**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du préposé de l'organisme de paiement cédant

Cachet

Personne de contact : .....

Téléphone : .....

GSM : .....